



Symboles bibliques. Balade photos à Biarritz

**Exposition photos à la crypte de Ste Eugénie à Biarritz
du 26 juillet au 16 août 2014**

Formulaire d'inscription pour chaque photo

(à déposer avant le 30 juin au secrétariat de la paroisse, 4 Rue St Martin, Biarritz)

- Nom (obligatoire) Prénom (obligatoire) Sexe M / F
- Adresse (obligatoire)
- Téléphone (obligatoire) - Courriel (obligatoire)
- Date de naissance (obligatoire pour les moins de 18 ans)

Pour les mineurs, une autorisation écrite, signée du représentant légal, est nécessaire. Elle sera notamment exigée pour tout mineur lauréat du concours (voir article 6). (Référence et adresse de ce de ce représentant légal : Le représentant légal signe le formulaire avec le candidat.

Dans le cas d'une présentation sous l'égide d'un **établissement scolaire**, le préciser en indiquant les références de cet établissement avec le nom du responsable scolaire :

- Profession (obligatoire)

A propos de ma photo :

- Titre de la photographie (obligatoire)
- Le lieu de la prise de vue : adresse (obligatoire);
- la date de prise de vue (obligatoire)
- la phrase de la Bible choisie pour accompagner la photographie si catégorie B

Si des personnes sont identifiables sur la photo, nécessité d'indiquer le nom des personnes, et d'obtenir leur accord écrit à joindre à ce formulaire

Dans le cas d'une photo ancienne :

- le nom et adresse du propriétaire, (obligatoire)
- la description de la photo, (obligatoire)
- année de prise de vue, (si possible)
- par quel photographe cela dans la mesure du possible.

(Les photos anciennes seront assurées et restituées à leur propriétaire à l'issue de l'exposition).

Ecrire en toutes lettres et en manuscrit : j'ai pris connaissance du règlement de l'exposition photo 2014 et l'accepte. En conséquence, je présente la photo décrite ci-dessus

Je souhaite

Je ne souhaite pas participer au concours. (rayer la mention inutile). Rappel : exclus pour les professionnels

Si nécessaire, compléter par l'accord du représentant légal

Signature(s)

lieu et date



**Exposition photographique
A la crypte de Ste Eugénie
Symboles bibliques
Balade photos à Biarritz
Règlement pour l'exposition et le concours**

Article 1 : Organisateur et thème du concours

La Paroisse Notre Dame du Rocher de Biarritz, organise une exposition photographique avec une partie concours sur le thème : «Symboles bibliques, balade photos à Biarritz», intérieurs exclus.

Responsable : M. le curé, Don Maurice Franc
contact : presbytère, 4 Rue Saint Martin, 64200 Biarritz
Tel : 0559230836 – courriel : notredamedurocher@gmail.com

Suivi général : Alain Demange – tel 0559230931 –

Le thème se décompose en deux catégories :

1. catégorie A : photo de symboles bibliques à travers Biarritz
2. catégorie B : photo prise à Biarritz illustrant une phrase de la Bible.

Les photographies seront prises obligatoirement à l'extérieur.

Les photographies seront exposées du vendredi 25 juillet au samedi 16 août 2014 inclus dans la crypte de l'Église Sainte Eugénie à Biarritz.

Article 2 : Participants à l'exposition

La participation est gratuite.

Cette exposition comporte deux catégories distinctes de participants :

1. les participants à l'exposition simple : l'exposition est ouverte à tous : professionnels ou non.
2. les participants au concours : le concours est réservé aux amateurs uniquement.

Article 3 : Conditions de participation

Les participants sont tenus de fournir leur véritable identité, les photos proposées de manière anonyme ou accompagnées d'un formulaire incomplet ne sont pas recevables. Toute transmission par un participant d'informations erronées, incomplètes ou inexactes pourra entraîner le refus d'exposer.

Pour les mineurs, une autorisation écrite, signée du représentant légal, est nécessaire. Elle sera notamment exigée pour tout mineur lauréat du concours (voir article 6).

Dans le cadre scolaire, l'inscription est faite par l'enseignant en charge de ce projet pour la classe, l'école ou l'établissement volontaire tant pour l'exposition simple que pour le concours.

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement sans possibilités de réclamation quant aux résultats.

Article 4 : Modalités de participation

Chaque participant transmet ses photographies **avant le 30 juin 23h59** sous forme numérique (format jpeg) et sous format papier A4 ou A3 en noir et blanc ou couleur. Les photos sont libres de droit.

Pour cela, le participant :

- choisit la catégorie de participation : « exposition simple » ou « concours »,
- choisit la catégorie de thème : « symboles bibliques » ou « illustration de la Bible »,
- complète le formulaire d'inscription, et coche la case d'acceptation du présent règlement,
- transmet la(les) photographie(s) au nombre de trois maximum au format papier A4 ou A3, et au format numérique jpeg. La taille des photos doit être supérieure à 1,5 Mo : une résolution minimale est en effet indispensable pour garantir la qualité de l'exposition et ne doit pas dépasser 16 Mo.

Chaque concurrent présente une photo, titrée.

Le participant doit obligatoirement remplir le formulaire d'inscription comportant les renseignements suivants. Les photographies anciennes ou non sont acceptées.

Je suis :

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Adresse
- Téléphone
- Courriel
- Date de naissance
- Profession

A propos de ma photo :

- Titre de la photographie
- Le lieu de la prise de vue : adresse ;
- la date de prise de vue
- la phrase de la Bible choisie pour accompagner la photographie si catégorie B

Dans le cas d'une photo ancienne : le nom et adresse du propriétaire, la description de la photo, année de prise de vue, où, par quel photographe cela dans la mesure du possible.

Les photographies anciennes seront rendues à leur propriétaire à l'issue de l'exposition.

A l'exposition, chaque photo comportera un numéro. On pourra trouver, les références de l'auteur photographe à la permanence de l'exposition.

Article 5 : Modalités de sélection, pour le concours, des photographies lauréates

Deux prix seront attribués dans chaque catégorie : l'un par le jury, l'autre par le public.

Prix du jury

Un comité technique présélectionne les 20 meilleures photographies de la catégorie A et les 20 meilleures photographies de la catégorie B.

Le jury, composé des membres du comité de préparation et de spécialistes de la photo, examine ensuite cette présélection et retient les deux meilleures photographies dans chaque catégorie.

Les photographies sont choisies selon des critères artistiques et techniques, en fonction de l'adéquation du contenu au thème du concours, de la capacité à éveiller l'intérêt et la curiosité lors de l'exposition. Les décisions seront sans appel.

Prix du public

Par ailleurs, les visiteurs de plus de 12 ans désignent, par leur vote, leurs photos préférées.

Pour voter, le visiteur dépose dans une urne son tiercé gagnant sur les seules photos participant au concours.

Les organisateurs et les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à concourir.

Article 6 Concours : résultats et dotations :

Les résultats du concours seront publiés le dimanche 17 août 2014.

Les gagnants du concours reçoivent :

- o Pour le prix du Jury dans les catégories A et B : une tablette numérique tactile ou équivalent pour le premier, Pour le second, un une coupe de la ville de Biarritz.
- o Pour le prix du Public dans les catégories A et B : un stage photo à Biarritz (valable 1 an) pour le premier et le second.

.. Aucun lot ne sera remis à un mineur lauréat sans la présentation du document d'autorisation écrite prévu à l'article 3.

Les lauréats ne peuvent pas demander à ce que leur prix soit échangé contre un autre prix ou contre leur valeur en espèce, ni transmis à des tiers. Au cas où il leur serait impossible de fournir le prix initialement prévu, les organisateurs se réservent le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur équivalente.

Les dotations des lauréats leur seront envoyées à l'adresse postale donnée au moment de l'inscription au concours. En cas de non-distribution, les lots resteront acquis à l'organisateur.

Article 7 : Garanties et responsabilités :

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de changement des dates du concours. Les photographies sont l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits. Les participants doivent s'assurer que leurs épreuves sont libres de droits. Les organisateurs ne pourraient en aucun cas être tenus responsables en cas d'éventuels litiges.

Si l'auteur présente une photographie comportant une ou plusieurs personnes reconnaissables, ou qui fait apparaître de manière identifiable une marque, un logo ou tout autre élément susceptible de faire l'objet d'un droit de propriété, il doit avoir obtenu au préalable les accords et autorisations nécessaires. L'organisateur prendra le plus grand soin des tirages remis, mais décline toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol. La Crypte sera sous surveillance pendant la durée de l'exposition. (Alarme et permanences).

Article 8 : Concession des droits d'utilisation des photographies dans le cadre du concours

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants concèdent aux organisateurs le droit d'utiliser leurs photos ainsi que leurs titres et légendes.

Cette concession permet à l'organisateur de reproduire ou faire reproduire les photographies, associées ou non à d'autres contributions de quelque nature que ce soit, sur tout support, qu'ils soient papier, électronique, numérique, CD-Rom, réseaux tels qu'Internet et intranet, cette liste étant indicative et non impérative.

Cette concession autorise également les organisateurs à représenter ou faire représenter les photographies, associées ou non à d'autres contributions de quelque nature que ce soit, que ce soit par présentation au public, projection publique et transmission ou télédiffusion dans tout lieu public ou privé, par tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données de toute nature.

La présente concession est accordée pour le monde entier et pour une durée illimitée. Elle n'ouvre pas de droit à une quelconque rémunération au profit des participants au concours.

Article 9 : Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à : Concours photographique « signes religieux à Biarritz » Paroisse Notre Dame du Rocher, 4 rue Saint Martin, 64200 Biarritz.

Article 10 : Dépôt de règlement

Le présent règlement et le formulaire d'inscription sont disponibles au Presbytère de la Paroisse Notre Dame du Rocher et sur le site web de la paroisse : www.paroisse-biarritz.fr
Toute question sera adressée aux organisateurs par l'intermédiaire du formulaire de contact qui sera disponible sur le site de la paroisse dont l'adresse est indiquée ci-dessus.
